



Conseil d'établissement

Séance ordinaire du mardi 11 octobre 2022

19 h 00

Présentiel – École SALG

Compte rendu

1. Présence et quorum

À 19 h 06, Mme Guylaine Cool ouvre la séance après avoir constaté qu'il y a quorum.

Sont présents (par ordre alphabétique) :

- Mme Roberta **A**guirre Obregon, représentante des parents;
- Mme Laio **A**uger, substitut des parents;
- Mme Marie-Claude **B**ernier, représentante des enseignant.e.s;
- Mme Guylaine **C**ool, directrice;
- Mme Julie **D**aneau, représentante des parents;
- M. Christophe **D**errien, représentant des parents;
- Mme Lara **E**id, représentante des parents;
- Mme Jolène **G**authier, représentante des professionnel.le.s;
- Mme Mélissa **G**ourdeau St-Denis, représentante des parents;
- Mme Annik **J**obin, représentante du service de garde;
- Mme Marie **L**arivière, représentante des enseignant.e.s.
- Mme Ménaïque **L**égaré-Dionne, représentante des parents.

Excusés :

- M. Julien **H**oude Roy, représentant des parents;
- M. Mathieu **P**lante, représentant des parents.

M. Christophe Derrien est nommé secrétaire. Aucune des personnes présentes ne s'y oppose.

2. Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que Mme Guylaine Cool a élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 11 octobre 2022, 1^{re} séance ordinaire suivant l'assemblée générale;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres du conseil d'établissement (CÉ) de l'école Saint-Albert-le-Grand (SALG) et que les personnes présentes proposent d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Roberta Aguirre Obregon, appuyé par Mme Ménaïque Légaré-Dionne, il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté pour la séance ordinaire du 11 octobre 2022 au CÉ de l'école SALG;

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2022

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique, les membres du CÉ de l'école SALG ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Lara Eid, appuyée par Mme Ménaïque Légaré-Dionne, présente lors de la séance ordinaire du 8 juin 2022, il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2022.

4. Élection de l'exécutif du conseil d'établissement

Mme Guylaine Cool présente le rôle de la présidence du CÉ en termes de responsabilités : prise de parole, signature et accès aux courriels.

M. Christophe Derrien suggère Mme Ménaïque Légaré-Dionne pour le rôle de présidente du CÉ. Mme Ménaïque Légaré-Dionne propose à son tour Mme Lara Eid, qui accepte le rôle de présidente.

Mme Ménaïque Légaré-Dionne se propose comme vice-présidente.

Personne ne s'oppose à ces deux propositions et à l'unanimité :

- Mme Lara Eid est élue présidente du CÉ;
- Mme Ménaïque Légaré-Dionne est élue vice-présidente du CÉ.

Mme Lara Eid prend alors le relai du déroulement de la séance.

5. Formulaire de déclaration d'intérêts

Mme Lara Eid demande à ce que chacun.e remplisse son formulaire de déclaration d'intérêts pendant la séance et le remette à Mme Guylaine Cool avant de partir.

6. Proposition de règles de régie interne

Mme Guylaine Cool présente les règles de régie interne 2022-2023 du CÉ notamment les points les plus importants.

Au point 11., les frais de gardiennage sont fixés à 30\$ pour la soirée et que les sommes restantes soient utilisées pour le dernier CÉ de l'année (nourriture, boissons ...)

CONSIDÉRANT que les règles de régie interne correspondent à ce que les membres du CÉ souhaitent incluant la clarification faite au point 11 pour l'utilisation du budget du CÉ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Roberta Aguirre Obregon, appuyé par Mme Lara Eid, il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER les règles de régie interne en incluant les ajouts au point 11.

7. Proposition du budget conseil d'établissement

Adoption réglée dans le point 6.

8. Retour sur l'assemblée générale annuelle des parents du 8 septembre 2022

Mme Lara Eid annonce qu'elle était très satisfaite du déroulement, mais qu'une autre organisation pourrait être réfléchi pour attirer plus de parents.

M. Christophe Derrien propose qu'à la prochaine assemblée générale annuelle, un visuel du type PowerPoint soit utilisé pour se situer dans la présentation.

Mme Guylaine Cool propose que les élèves ou l'OPP effectuent une vente de nourriture lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

9. Projet éducatif

Mme Guylaine Cool annonce que le projet éducatif reste l'Écriture jusqu'à la fin 2022.

L'équipe-école souhaite changer pour Les Mathématiques, mais est en attente des résultats du sondage auprès de l'équipe-école.

Le prochain projet éducatif sera sur 3 ans.

10. Plan local des mesures d'urgence

Un comité local des mesures d'urgence est en place et organise sur l'année :

- 1 exercice en temps de classe
- 1 exercice au service de garde
- 4 exercices d'évacuation
- 1 exercice de confinement avec les adultes.

Le 18 octobre, les membres du comité suivront la formation 'Tireur fou' avec le SPVM.

Mme Guylaine Cool précise qu'en cas de fuite de gaz, l'endroit de confinement #1 est le SLAB. Le lieu #2 est l'école St-Jean de la Lande.

11. État de situation du fonds 4 + résolution

Mme Guylaine Cool annonce que l'analyste financière de la CSSDM préférerait que nous fassions une résolution de fin d'année.

Le budget pour l'année n'est pas encore sorti, seulement la situation de l'année 2022.

12. Rapport de l'OPP

Mme Ménaïque Légaré-Dionne annonce que la 1^{re} rencontre du 27 septembre s'est très bien passée et que de nombreuses nouvelles personnes étaient présentes.

Mme Mélissa Gourdeau St-Denis précise que la campagne des paniers bios n'est pas forcément un succès, car le lien pour l'achat de paniers était perdu dans le Petit Albert des parents. Mme Mélissa Gourdeau St-Denis propose de renvoyer un courriel spécifique pour rappeler aux parents l'opération 'paniers bios'. La distribution aura lieu le 24 octobre.

Mme Ménaïque Légaré-Dionne annonce le grand retour du party d'Halloween dans les 2 gymnases. Une contribution volontaire de 2\$ sera demandée à chaque parent accompagnateur.

L'OPP souhaite obtenir un budget de fonctionnement d'environ 100\$ pour des décorations d'Halloween. Ce point sera traité au point 15.5 : activités éducatives, culturelles et sportives.

13. Nouvelles du service de garde

Mme Annik Jodin explique le pourquoi il y a eu une nouvelle demande d'approbation des sorties pédagogiques du service de garde. Ceci est dû au fait que certaines journées ont dû être remplacées.

Le calendrier des journées pédagogiques avait été approuvé par les membres CÉ par courriel.

Mme Annik Jobin propose qu'une 'course-o-thon' soit organisée pendant la semaine de l'éducation physique afin d'amasser de l'argent pour couvrir les frais de bus qui ont augmenté.

Mme Annik Jodin informe aussi le CÉ que 35,00 \$ maximum seront chargés pour chacune des journées pédagogiques.

Mme Annik Jodin explique la réglementation du service de garde :

Les frais de garde peuvent être facturés entre 10,75 \$ et 15,30 \$ au lieu de 9,00 \$ l'année dernière. La CSSDM propose 10,75 \$ qui est l'autofinancement.

Mme Annik Jodin annonce que c'est bien 10,75 \$ qui est demandé dans le règlement du service de garde de l'école SALG.

CONSIDÉRANT que la réglementation du service de garde suit les recommandations de la CSSDM;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Christophe Derrien, appuyé par Roberta Aguirre Obregon, il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER la réglementation du service de garde.

14. Nouvelles du chantier de SALG

Mme Guylaine Cool annonce que quelques déficiences ont été observées et qu'elles sont en cours de résolution. La bâtisse sera remise au printemps 2023.

15.1. Acte d'établissement

Mme Guylaine Cool informe le CÉ en lisant l'acte d'établissement scolaire et notamment la destination des locaux.

15.2. Proposition du calendrier des rencontres

Mme Guylaine Cool propose que la prochaine séance ordinaire du CÉ se tienne le mardi 6 décembre 2022.

Aussi, les membres présents proposent de choisir les dates des séances à chaque CÉ.

L'adoption du calendrier des rencontres n'est donc pas proposée pour adoption puisqu'il n'a pas été établi.

15.3. Déclaration de clientèle au 30 septembre

Mme Guylaine Cool annonce qu'au 30 septembre 2022 il y avait 333 élèves inscrits, 223 au régulier et 84 sporadiques au service de garde.

15.4. Retour sur la séance de photo

Mme Guylaine Cool précise que la 1re séance de prise de photos a eu lieu le 9 septembre et qu'elle n'était pas très bien organisée par La Boîte Blanche.

Une 2e séance a dû avoir lieu le 26 septembre, car certaines photos n'avaient pas été sauvegardées !

Les membres du CÉ se questionnent que peut-être que la date du 9 septembre est trop tôt ou qu'il faudrait changer de photographe.

Mme Guylaine Cool collectera des soumissions

15.5. Activités éducatives, culturelles et sportives

Mme Guylaine Cool parcourt le tableau des activités éducatives, culturelles et sportives et informe les membres du CÉ présents que certaines factures apparaissent plus basses que prévu. Ceci implique donc que des sommes d'argent seront reversées aux fonds disponibles. Pour 2021-2022, il resterait au plus bas de 14 522,41 \$.

Mme Ménaïque Légaré-Dionne propose un budget de 100 \$ pour les décorations d'Halloween et ceci est accepté pour les membres présents.

CONSIDÉRANT que les activités éducatives, culturelles et sportives présentées lors de la réunion du CÉ du 11 octobre 2022 sont acceptables telles que définies;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Roberta Aguirre Obregon, appuyée par M Christophe Derrien, il est résolu à l'unanimité;

D'APPROUVER les activités éducatives, culturelles et sportives proposées incluant le budget de 100 \$ pour les activités d'Halloween.

15.6. Parascolaire

Mme Guylaine Cool annonce que les activités parascolaires ont été reconduites pour 2022-2023 incluant du King Ball, du Yoga et de la Danse.

Mme Guylaine Cool précise aussi qu'à la séance du 6 décembre les membres du CÉ auront des détails sur les activités pour l'hiver.

Mme Ménaïque Légaré-Dionne annonce que l'OPP propose de mettre en place une activité d'échec dans le parascolaire. Ceci sera suivi par Mme Ménaïque Légaré-Dionne.

Mme Marie Larivière annonce qu'une de ses amies peut offrir de l'initiation au théâtre et fera le suivi ce sur point pour la prochaine séance du CÉ.

9. Varia

Il n'y a pas de varia.

10. Mot du public

Il n'y a pas de mot du public.

11. Levée de l'assemblée

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Lara Eid, il est résolu à l'unanimité,

DE LEVER la séance ordinaire à 20h57

12. Rapport aux membres parents du conseil d'établissement, de la représentante au comité de parents de la commission scolaire.

Le protecteur de l'élève a quitté son poste au printemps dernier. Il est prévu d'embaucher une nouvelle personne.

Lors de la dernière rencontre, une session de travail a eu lieu pour clarifier la définition du poste. Le rôle du protecteur de l'élève est considéré comme l'ombudsman des élèves

Mme Guylaine Cool
Directrice

Mme Lara Eid
Présidente du Conseil d'Établissement